

Autorité royale et pouvoir féminin traditionnels dans l'île de Timor

Frédéric Durand
Université Toulouse - Jean Jaurès

Le rôle politique des Timoraises : un phénomène ancien

La question de la place et des droits des femmes dans les sociétés contemporaines est devenue un sujet mondial majeur. La plupart du temps, les nations occidentales se positionnent en tant que « donneuses de leçon » vis-à-vis des pays dits « du Sud », même si, à la fin des années 2010, la République Démocratique de Timor-Leste fait plutôt figure de « bon élève », plus de 30 % de femmes siégeant au Parlement national, c'est à dire un meilleur taux que celui de certains pays comme l'Australie, l'Allemagne ou les États-Unis.

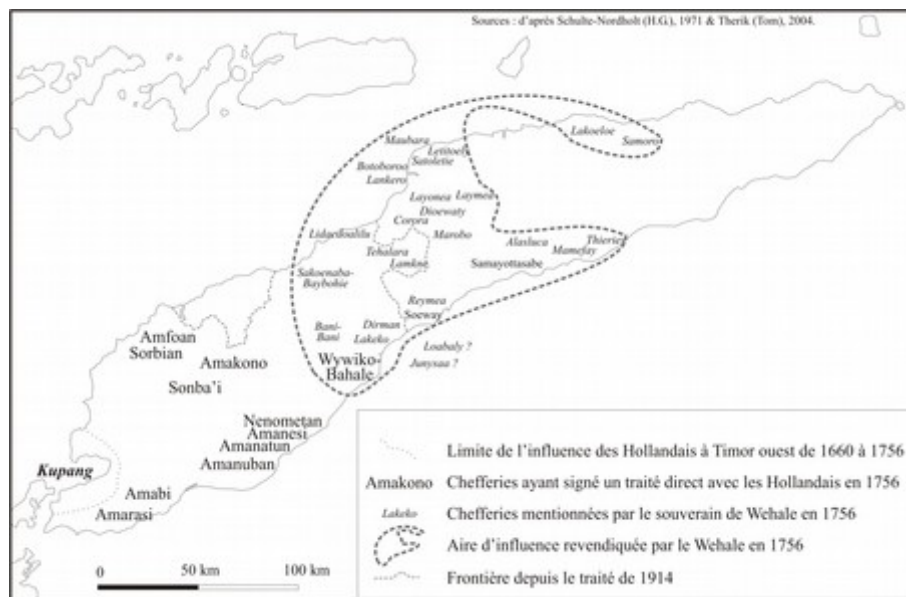
Ce phénomène reste cependant souvent présenté comme une « importation » occidentale qui aurait notamment été favorisée à Timor-Leste après la Consultation de 1999 par l'administration transitoire des Nations Unies (UNTAET). Cette dernière assertion est en fait erronée. En effet, bien que cela ait été initialement prévu, à sa création cette mission de l'ONU n'avait pas cru bon d'intégrer une section sur ce sujet (*Gender Affairs Unit*) dans son organigramme. Ce sont les Timoraises, réunies en congrès national en 2000, qui ont dû se battre pour l'obtenir (Franc de Ferrière, 2017 : 119).

Bien qu'assez rarement mis en valeur, le rôle déterminant des femmes dans le mouvement de lutte pour l'indépendance de 1975 à 1999 témoigne aussi de ce que les Timoraises n'ont pas attendu l'arrivée de l'ONU pour jouer un rôle dans la société (Conway, 2010 ; Siapno, 2014 : 206). La question est plus complexe pour les périodes anciennes (précoloniale et coloniale), particulièrement dans la partie orientale de l'île, pour au moins quatre raisons : la grande diversité de sociétés réparties en plusieurs dizaines de groupes ethnolinguistiques matrilineaires et patrilineaires ; l'évolution des pratiques au cours d'une histoire remontant à plus de 40 000 ans, d'où résulte une perception non monolithique de la notion de « traditionnel » (Durand, 2009) ; l'influence culturelle portugaise et le fait que, au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'essentiel des sources écrites ont

été l'œuvre d'Occidentaux qui ne cherchaient pas forcément à comprendre finement ni le fonctionnement des sociétés, ni le rôle que les femmes pouvaient y jouer.

Le centre de Timor : une terre « féminine »

De nombreux anthropologues et historiens ont souligné l'importance de la notion de « dualité » dans les conceptions timoraises, que ce soit pour la compréhension du monde, comme pour les organisations politico-territoriales traditionnelles. Une des dualités majeures réside dans la complémentarité duelle entre « masculin » et « féminin » (Fox, 1977 ; Hicks, 1976 ; King, 1963 ; Renard Clamagirand, 1982 ; Schulte-Nordholt, 1971 ; Therik, 2004 ; Thomaz, 1977). Dans le titre de son étude sur le Wehale, Tom Therik n'hésite pas à qualifier ce royaume de « Terre féminine » (*Female Land*). Cette qualification est importante car le Wehale est souvent considéré comme un « Empire » ou en tout cas comme un État ayant eu un ascendant politico-spirituel sur une trentaine d'autres royaumes (carte n°1).



[Carte 1 : reconstitution de l'influence du Wehale au XVIII^e siècle]

L'analyse de Tom Therik, qui corrobore notamment celle de Schulte-Nordholt sur les *Atoni*, montre que Timor s'inscrit dans un monde où le féminin et le masculin sont toujours étroitement liés. Ainsi, l'île se trouve entre deux mers, celle du sud étant masculine (*Tasimane*) et celle du nord féminine (*Tasifeto*). Ces polarités genrées induiraient également une dominante symbolique inverse des sociétés, plutôt patriarcales au nord au contact de la mer féminine, et plutôt matriarcales au sud.

Cela se traduit également dans les modalités d'exercice du pouvoir. Le Wehale était dirigé par deux souverains : une personne représentant le féminin (*feto*), qui s'occupait des affaires

intérieures et spirituelles : « *Liurai feto* » ou « *Maromak Oan* » ; la deuxième représentant le masculin (*mane*), en charge des affaires extérieures : « *Liurai mane* » ou « *Liurai* » (Therik, 2004 : 55). Cette division du pouvoir se retrouvait aussi au niveau des villages avec un couple assurant la gestion des affaires : *Ferik* (« vieille femme ») et *Katuas* (« vieil homme »).

La personne incarnant le « féminin » était clairement définie comme la détentrice du pouvoir supérieur, mais son sexe n'était pas forcément en relation avec le « genre » du pouvoir. Dans ce contexte, Tom Therik était arrivé à la conclusion qu'au niveau le plus élevé, les individus en charge du féminin et du masculin au Wehale, le *Maromak Oan* et le *Liurai*, devaient être tous deux des hommes (Therik, 2004 : 223). Cette affirmation s'avère abusive car il est attesté qu'au moins deux femmes ont assumé le rôle « masculin » de *Liurai* au Wehale en 1732 et 1814 (Hägerdal et Kammen, 2016 : table 2.2). Cette question mérite en outre d'être remise en perspective, notamment par rapport à l'évolution des sociétés en réponse aux influences portugaises et néerlandaises sur plusieurs siècles.

Rois et reines face aux Européens

La dualité politique, si typique des sociétés timoraises s'est trouvée doublement mise à mal avec l'arrivée des Européens, en premier lieu les Portugais vers 1515, puis les Néerlandais un siècle plus tard. En effet, leur influence s'est traduite par l'introduction du christianisme, au moins via la conversion religieuse de plusieurs souverains, ce qui a forcément fragilisé les pôles spirituels « féminins » des royaumes (Durand, 2004 : 36 ; Silva, 2017 : 183). Par ailleurs, les Européens avaient principalement affaire aux souverains en charge des relations avec l'extérieur, le *Liurai* (*mane*), ce qui tendait à renforcer le pôle « masculin ». D'ailleurs, le terme tetum *Liurai* à connotation masculine s'est imposé à travers les Portugais pour désigner les souverains dans la majorité du territoire, y compris dans les régions de l'extrémité orientale du pays comme le pays Fataluku relevant pourtant d'une autre famille linguistique (Campagnolo, 1979 : 36).

Dans ce contexte, une des premières analyses du fonctionnement des royaumes timorais – tardive car après trois siècles et demi de présence – est donnée, non sans ambiguïtés, par l'ancien gouverneur Affonso de Castro qui a été en poste de 1859 à 1863 :

Les rois sont élus par les notables, et confirmés par le gouverneur [portugais]. Le titre de roi ou de reine vaut automatiquement le grade de colonel, donné par le gouverneur au nom du souverain du Portugal. [...] À la mort d'un roi le gouvernement passe au fils aîné [...] privilégiant la branche masculine à la féminine, s'il n'y a pas de fils, le gouvernement du royaume passe au lieutenant-colonel [...]

Quand à la mort du roi c'est une femme qui doit régner et que l'élection confirme l'hérédité, un régent du royaume est élu.¹ (Castro, 1867 : 315)

D'un côté, Affonso de Castro laisse entendre que la branche masculine serait systématiquement privilégiée. Il évoque cependant explicitement le titre de « reine » (*Ao titulo de rei ou rainha*) et indique que ce statut vaut « automatiquement » le titre portugais de « colonel », ce que l'on discutera plus loin. En tout cas, les archives indiquent à de nombreuses reprises le grade féminin « *coronela* », attestant une reconnaissance portugaise de l'occupation de cette fonction, traditionnellement plutôt masculine, par des femmes. Par ailleurs, Affonso de Castro indique que lorsqu'une femme était élue reine, un « régent » était nommé. Cette pratique est sans doute en partie liée au fait que les prédécesseurs du gouverneur de Castro avaient privilégié la communication avec les hommes et peut-être même demandé à confirmer plutôt les souverains ou des représentants masculins.

De fait, les archives portugaises ont longtemps fait preuve d'un manque d'intérêt pour les femmes timoraises, y compris pour les reines. Ainsi, la première mention d'une femme à la tête d'un royaume timorais date de juin 1641. Il s'agit de la souveraine de Mena (à l'est d'Oecussi) dont la conversion au catholicisme a été déterminante. Elle a en effet fourni un allié de poids aux Portugais, qui ont pu l'année suivante conquérir grâce à elle le royaume de Wehale. Or le nom de la reine de Mena n'est jamais mentionné. De même, celui de la reine de Lifau, qui s'est convertie en juillet 1641, est omis par les chroniqueurs, alors que celui de son fils est indiqué.

Une autre difficulté a pu émerger avec la notion de supériorité des royaumes « donneurs de femmes » sur ceux « preneurs de femmes » et une mauvaise interprétation ou évolution de la notion de dot, qui a amené certains preneurs à considérer que les femmes étaient « achetées », en négligeant l'existence de contre-dons, induisant ainsi une dévalorisation abusive des femmes.

Par conséquent, en raison de la difficulté qu'ont eu les Occidentaux de différencier les deux facettes des conceptions traditionnelles – féminine et masculine –, il faut également signaler une ambiguïté supplémentaire. Certaines femmes ont en effet régné en leur nom propre, tandis que d'autres l'ont fait en tant que veuves d'un roi, en attendant que leur fils atteigne l'âge de la majorité, ou pendant une absence prolongée de leur mari. C'est notamment le cas pour la reine de Lifau en 1641, ou de celle de Venilale de 1808 à 1812 (Hägerdal et Kammen, 2016 : 19 ; Belo, 2011 : 312).

1 « *Os reis são eleitos pelos datós, tumungões e officiaes, e confirmados pelo governador. Ao titulo de rei ou rainha está inherente a patente de coronel, dado pelo governador em nome de Sua Magestade Fidelissima. [...] Por morte do rei pertence a governo ao filho mas velho [...], preferindo o ramo masculino ao femenino, até total extincção em que o governo do reino passa ao tenente coronel [...]*

Quando por morte do rei a successão recae em mulher e a eleição confirma a hereditariedade, elege-se um regente do reino. »

Qu'il y ait eu de telles périodes de régence féminine n'enlève rien à leur légitimité ni à leurs capacités, surtout lorsque l'on sait qu'un « régent » masculin était souvent nommé auprès des reines, mais cela a pu ajouter à la confusion sur le rôle des femmes à la tête des royaumes, et peut aider à expliquer qu'à certaines périodes aucune reine n'ait été signalée pendant plusieurs décennies.

Des « cycles de reines » ou un artefact de la documentation ?

Dans ce contexte complexe, deux chercheurs, Hans Hägerdal et Douglas Kammen, individuellement puis dans un article commun, ont été amenés à réfléchir à l'existence d'un ou de plusieurs « cycles de reines » (Kammen, 2012 ; Hägerdal, 2013 ; Hägerdal & Kammen, 2016). Leur constat était qu'une douzaine de reines étaient identifiées entre les années 1640 et 1700 dans les îles de Timor et de Solor sous contrôle portugais, puis pratiquement plus aucune jusqu'aux années 1810. Ensuite, une douzaine de reines étaient mentionnées dans les listes d'une cinquantaine de royaumes lors de compilations en 1815 et en 1854. Cela démontrait dans les deux cas un rôle féminin étonnamment beaucoup plus important, car environ un quart des personnes régnantes étaient des femmes. Parallèlement, à Timor Ouest, cinq des seize principaux royaumes s'avéraient gouvernés par des femmes (Hägerdal & Kammen, 2016 : 28).

Ces données sont précieuses car elle permettent de témoigner de la forte sous-estimation de la place des femmes dans la société et dans l'exercice du pouvoir à Timor avant le XX^e siècle. Cette sous-estimation a notamment pour conséquence contemporaine l'impression erronée, ressentie par de nombreux Timorais, que donner du pouvoir aux femmes irait à l'encontre de la « tradition ». Une des hypothèses avancées par ces chercheurs mérite toutefois d'être questionnée ou du moins nuancée : l'idée que les reines seraient apparues près des centres de pouvoirs européens et qu'elles auraient vu leur nombre augmenter pendant une période de déclin de l'influence administrative portugaise entre les années 1810 et 1890, les dernières reines disparaissant avec l'arrivée du gouverneur Celestino da Silva en 1894 (Hägerdal & Kammen, 2016 : 33).

De fait, les années 1890 marquent un tournant, connaissant une véritable phase de conquête territoriale menée par Celestino da Silva pendant sa longue période de gouvernement de 1894 à 1908.² Toutefois, les reines n'ont pas disparu pour autant.

Ainsi, même si Celestino da Silva a effectivement fait destituer en 1898 les reines de Cová et de Laleia qui s'opposaient à l'autorité portugaise, il a du moins fait prêter serment à celle de Maubara en 1897 (Belo, 2011 : 233 et 370). Plus significatif encore, deux portraits de reines datant

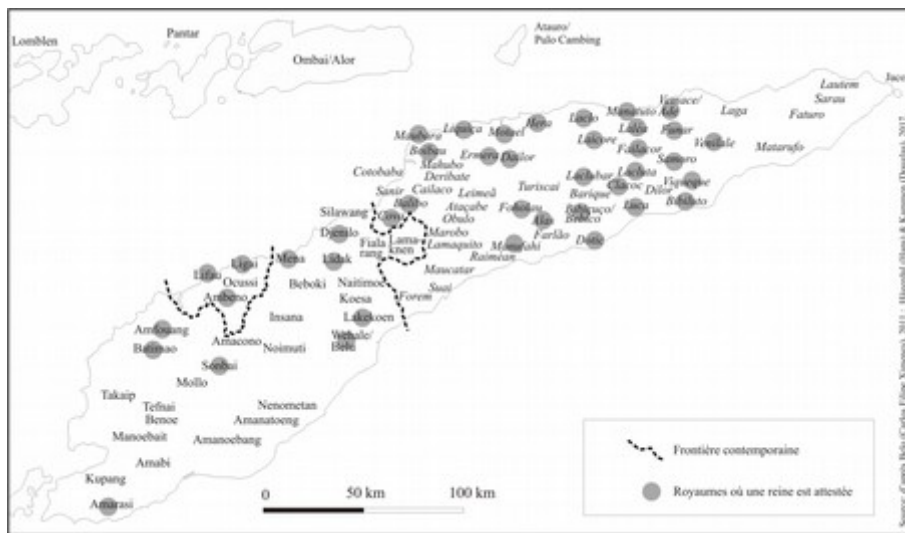
² Voir à ce sujet Pélissier, 1996.

vraisemblablement des années 1920 ont été conservés. Il s’agit de la reine de Camenaça, dont l’image a été publiée sous forme de carte postale par les Edição da Missão vers 1927 (Loureiro, 1999 : 40) et de la reine de Viqueque conservée dans une collection privée (Belo, 2011 : 332). La « disparition » des reines daterait donc plutôt du milieu des années 1930, lorsque l’administration portugaise a imposé un découpage administratif civil marginalisant l’importance des royaumes, ceux-ci n’ayant été officiellement abolis qu’en 1952.

Dans ce contexte, on peut considérer que l’impression d’absence de reines à certaines périodes, ou dans certaines régions, est sans doute davantage liée à des lacunes dans la documentation.³ Ainsi, si des « cycles de reines » ont existé, il s’agit plus vraisemblablement de « fluctuations » que de complètes « disparitions », au moins jusqu’à la fin du XIX^e siècle.

Des fluctuations dans le statut des reines sur le territoire et dans la chronologie

La répartition des royaumes de l’île de Timor ayant été dirigés par des reines présente une dispersion importante (carte n°2), sachant que d’autres régions sous influence portugaise ont également été concernées, comme les îles de Flores (Larentuka) et de Solor.



[Carte 2 : Royaumes de Timor ayant été dirigés par une reine]

Pour Timor Est, deux zones semblent peu concernées par le phénomène des royaumes dirigés par des femmes : l’extrême est et la région du sud-ouest. Pour la première région, plusieurs explications sont envisageables comme par exemple des droits culturellement peu favorables à

3 De nombreuses archives ont été détruites à Dili suite à de multiples incendies.

l'héritage des femmes⁴ et l'imposition d'un système de pouvoir extérieur par les Portugais.⁵ Toutefois, dans les deux cas, il s'agit surtout de zones mal connues par les Européens, comme le montrent les listes de royaumes ou les cartes portugaises et néerlandaises de la deuxième moitié du XVIII^e siècle (Durand, 2006 : 147 et 167). D'ailleurs, les Portugais n'ont vraiment initié leur conquête qu'à la fin des années 1840 et ne les ont contrôlés qu'à partir des années 1890 sous le gouverneur Celestino da Silva.⁶ Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'avant la fin du XIX^e siècle, peu d'informations aient été disponibles sur ces régions, *a fortiori* sur le pouvoir des femmes qui intéressait peu les Portugais.

On peut également noter une moindre présence numérique de souveraines à Timor Ouest sous contrôle nominal néerlandais. Là encore, cela peut provenir de lacunes dans la documentation, le véritable contrôle territorial sur l'intérieur de Timor ouest n'ayant été effectif qu'à partir du début du XX^e siècle. Il faut cependant signaler que deux des royaumes, les plus importants symboliquement, qualifiés même d'« Empires » par la littérature coloniale – Sonba'i et Wehale –, ont été à certaines époques dirigés par une « Impératrice » : en 1672 pour Sonba'i, en 1732 et en 1814 pour Belu/Wehale (Hägerdal & Kammen, 2016 : 21 et 24).

Étant donné l'ancienneté des dates où des reines sont attestées, à des périodes où l'influence européenne était encore limitée, il est plus que vraisemblable que des reines aient gouverné (dans le rôle « féminin » comme dans le rôle « masculin ») bien avant le XVI^e siècle, car de telles pratiques ne peuvent apparaître dans autant de territoires de manière rapide et spontanée, *a fortiori* dans un contexte où Portugais comme Néerlandais ne cherchaient pas à favoriser l'octroi du pouvoir aux femmes.

La proportion d'environ un quart de femmes à la tête des royaumes de Timor et des îles adjacentes dans les deux listes de 1815 et 1854 montre en tout cas que le phénomène était largement répandu.

Le baron de Bois le Comte, ministre de France en Portugal, évoque quant à lui, dans un manuscrit de 1838, une liste de 1825, mais il est probable qu'il s'agisse de la même compilation qu'en 1815. Quelques détails dans ses propos méritent néanmoins d'être soulignés :

Je joins ici la liste de ceux des chefs [de Timor] qui en 1825 reconnaissent du moins de nom, la souveraineté du Portugal.

Ils sont au nombre de 55 ; tous portent des noms Portugais et à leur titre de Roi, qu'ils conservent tous vis-à-vis de leurs sujets, ils joignent les titres ou grades

4 Dans la région de Lautem, Margaret King a observé au début des années 1960 que les femmes étaient exclues des systèmes d'héritage (King, 1963 : 162).

5 D'après Henri Campagnolo, dans la région de peuplement *Fataluku* (extrémité est), le système des *Liurai* aurait été imposé par l'administration portugaise favorisant des groupes qui leurs étaient favorables (Campagnolo, 1979 : 36).

6 Voir Pélissier, 1999 : 25 et 32.

qu'ils ont reçus du Gouverneur Portugais. Sur ce nombre, il y a 12 femmes, dont 8 portent le titre de Reine et 4 celui de Colonel. Parmi les 43 chefs [masculins], un seul a le titre de Capitaine général, 3 celui de Brigadier, 39 celui de Colonel. Aucun n'est gratifié par les Portugais du titre de Roi. (Bois le Comte, 1838 : 173-174)⁷

Cette description est similaire à celle de 1815 fournie par Loureiro, à l'exception du nombre de colonels « hommes », vingt-six seulement dans la liste de Loureiro, treize étant inscrits sans aucun titre (Loureiro, 1835 : 234-235). On signalera d'ailleurs que parmi ces treize là figurent surtout des royaumes mal connus du grand-est et du sud-ouest, évoqués précédemment (notamment : Faturu, Manufahi, Suai, Atsabe, Fialarang).

En revanche, les deux compilations montrent bien douze femmes à la tête de royaumes dont huit sont qualifiées de « *Rainha*/Reine » et quatre de « *Coronela*/Colonel ». Cela montre que, contrairement à l'attribution systématique du grade de « *Coronel* » ou « *Coronela* » aux souverains dans les années 1860 indiquée par Affonso de Castro, la pratique était plus différenciée dans les années 1810, y compris pour les femmes régnantes. Il est d'ailleurs possible que le titre de « *Coronela* » ait servi à distinguer les femmes assumant un rôle masculin de *Liurai*, des reines ayant rempli une fonction féminine, distinction qui se serait par la suite effacée à mesure que le fonctionnement dual perdait en force.

Reste la question du très faible nombre de reines connues sur la période s'étendant de la fin du XVII^e siècle aux années 1810. Y a-t-il eu une baisse de leur nombre, ou simplement un déficit de documentation ?

Comme l'ont bien montré de nombreux historiens (notamment Defert, 1992 ; Gunn, 1999 ; Hägerdal, 2012), cette période correspond à la montée en puissance du groupe des *Topasses*, les métis d'Européens et de Timorais qui ont constitué une nouvelle force à côté des royaumes locaux et des Européens. Les *Topasses* ont obligé les Néerlandais à restreindre leur action aux environs de Kupang, à l'extrémité occidentale de l'île, et ont fini par assiéger les Portugais dans leur place forte de Lifau, contraignant le gouverneur à déplacer la capitale de l'enclave occidentale vers Dili en 1769.

Il est possible que l'émergence de ces métis de culture européenne, avec une vision plus masculine du pouvoir, ait réduit le rôle des femmes dans les royaumes de Timor, mais toutefois rien ne l'atteste. Ainsi, en 1704, les *Topasses* se sont rapprochés de l'Impératrice de Sonbai (Hägerdal, 2012 : 326), tandis qu'en 1732 une Impératrice régnait à Wehale. Par ailleurs, en 1757, lors du décès de leur chef João Hornay, afin d'assurer un meilleur contrôle des territoires sous leur autorité, les *Topasses* ont décidé de placer un dirigeant dans chacune de leurs trois positions clés : Animata,

7 La liste annoncée dans le texte n'est pas jointe au manuscrit.

Noimuti et Larantuka (à l'est de l'île de Flores). Cette dernière région a été confiée à Dona Maria, une sœur du défunt (Hägerdal, 2012 : 387).

Un autre détail ferait pencher pour le manque d'information, même si cela mériterait d'être confirmé. Selon Balthazar, le fils putatif de Gaspar da Costa, chef des Topasses de 1732 à 1749, sa mère, la « Reine », aurait été une Portugaise blanche (Durand, 2015 : 50). Si ce fait à la symbolique très forte se vérifiait, son absence dans les archives confirmerait l'hypothèse des lacunes en matière de documentation sur les femmes à Timor.

En tout état de cause, les Topasses ont connu un déclin considérable après la disparition de Pedro Hornay en 1795, ce qui a permis aux deux puissances européennes de commencer à réaffirmer leurs ambitions jusqu'à établir un véritable pouvoir colonial à partir de la fin du XIX^e siècle où le rôle des femmes dans l'exercice du pouvoir a été de plus en plus marginalisé.

Conclusion

Il s'avère que les femmes de l'île de Timor ont participé régulièrement à l'exercice du pouvoir au sein des très nombreux royaumes, tant à l'est comme à l'ouest, au moins à partir des années 1640 jusqu'au milieu des années 1920. Même si des recherches plus approfondies seraient nécessaires, ce phénomène, que l'on retrouve dans des groupes matriarcaux comme patriarcaux, constitue vraisemblablement l'expression de la conception timoraise duelle du monde et du pouvoir. Cela s'est notamment traduit par des pôles doubles – féminin et masculin – au sommet de la hiérarchie, sachant que ces pôles genrés n'étaient pas liés au sexe de la personne, des femmes pouvant occuper des postes correspondant à une fonction masculine et inversement.

La mauvaise compréhension de cette structure par les Européens les a amenés à ne percevoir la plupart du temps que le souverain à polarité masculine s'occupant de l'extérieur, le *Liurai* (*mane*). La diffusion du christianisme a sans doute également de son côté fragilisé progressivement l'importance du pôle féminin, plus centré sur la spiritualité et le sacré.

La présence de reines est surtout attestée au milieu du XVII^e siècle et au cours du XIX^e siècle qu'à d'autres époques, mais ces différences correspondent probablement davantage à des fluctuations de la documentation, ou à un manque d'informations dans certaines régions, qu'à de véritables « cycles ». Dans tous les cas, il semblerait que la conception duelle du pouvoir ait perdu de l'importance au XIX^e siècle et il est sûr que la royauté, y compris féminine, a décliné à Timor au cours du XX^e siècle avec l'essor colonial, même si la présence de reines est encore attestée dans les années 1920.

Paradoxalement, sans en avoir probablement conscience, les conseillers internationaux ayant favorisé à Timor-Leste la promulgation de la Constitution de 2002, calquée sur celle du Portugal, ont ramené dans le pays cette conception duelle du pouvoir avec un Président garant des institutions (pôle féminin) et un Premier ministre en charge de l'exécutif (pôle masculin). Par ailleurs, même si cela peut surprendre les personnes ayant une vision figée de la « tradition », le combat des Timoraises pour obtenir une représentation équitable, notamment lors des élections législatives et locales, témoigne également d'un renouveau de ce pôle féminin dans la société.

Références Bibliographiques

BELO, D. C. F. X., [2011]. *Os Antigos Reinos de Timor-Leste*. Baucau (Timor-Leste) : Edição Tipografia Diocesana Baucau.

BOIS LE COMTE, C.-J.-E. S., B. de, [1838]. *Mémoires sur les colonies portugaises, par le baron de Bois-le-Comte, ministre de France en Portugal, et adressés par lui au ministre des Affaires étrangères à Paris*. Manuscrits et archives de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms. 3435.

CAMPAGNOLO, H., [1979]. *Fataluku I, relations et choix*. Paris : SELAF.

CASTRO, A. de, [1867]. *As Possessões Portuguezas na Oceania*. Lisboa : Imprensa Nacional.

CONWAY, J. (ed.), [2010]. *Women of East Timor, Stories of Resistance and Survival*. Australia : Charles Darwin University Press.

DEFERT, G., [1992]. *Timor-Est, le génocide oublié*. Paris : L'Harmattan.

DURAND, F., [2015]. *Balthazar : un prince de Timor en Chine, en Amérique et en Europe au XVIII^e siècle*. Paris : Éditions des Indes Savantes.

DURAND, F., [2009]. *42 000 ans d'histoire de Timor-Est*. Toulouse : Éditions Arkuiris.

DURAND, F., [2006]. *Timor 1250-2005, 750 ans de cartographie et de voyages*. Toulouse-Bangkok : Éditions Arkuiris-IRASEC.

DURAND, F., [2004]. *Catholicisme et protestantisme dans l'île de Timor 1556-2003, construction d'une identité chrétienne et engagement politique contemporain*. Toulouse/Bangkok : Editions Arkuiris/IRASEC.

FOX, J. J., [1977]. *Harvest of the Palm, Ecological Change in Eastern Indonesia*. Cambridge : Harvard University Press.

FRANC DE FERRIÈRE, Y., [2017]. *La place des droits des femmes et égalité des genres en droit international dans la construction d'un Etat post-Conflit : le cas du Timor Oriental*. Thèse de doctorat, Université de Toulon, 13 juillet 2017.

- GUNN, G. C., [1999]. *Timor Loro Sae : 500 Years*. Macau : Livros do Oriente.
- HÄGERDAL, H., [2012]. *Lords of the Land, Lord of the Sea. Conflicts and Adaptation in Early Colonial Timor, 1600-1800*. Leiden : KITLV.
- HÄGERDAL, H., [2013]. Cycles of Queenship on Timor: A Response to Douglas Kammen. In : *Archipel*. n°84.
- HÄGERDAL, H., KAMMEN, D., [2016]. The lost queens of Timor. In : Niner, S. *Women and the Politics of Gender in Post-Conflict Timor-Leste*. London and New York : Routledge.
- HICKS D., [1976]. *Tetum Ghost and Kin*. California, U.S. : Mayfield Publishing Company.
- KAMMEN, D., [2012]. Queens of Timor. In : *Archipel*. n°84, pp. 49-173.
- KING, M., [1963]. *Eden to Paradise*. London : Hodder and Soughton.
- LOUREIRO, M. J. G., [1835]. *Memorias dos estabelecimentos Portuguezes a l'Este do Cabo da Boa Esperança*. Lisboa : Typographia de Philippe Nery, appendices.
- LOUREIRO, J., [1999]. *Postais Antigos & Outras Memórias de Timor*. Macau : Fundação Macau.
- PÉLISSIER, R., [1996]. *Timor en guerre, le crocodile et les Portugais (1847-1913)*. Orgeval : Péliissier éditeur.
- RENARD CLAMAGIRAND, B., [1982]. *Marobo, une société ema de Timor*. Paris : SELAF.
- SCHULTE-NORDHOLT, H. G., [1971]. *The Political System of the Atoni of Timor*. The Hague : Martinus Nijhoff, 1971.
- SIAPNO, J. A., [2014]. De guérilleros à soldats, civils et membres du Parlement : l'intégration des femmes et des ex-résistants timorais dans l'administration et la société civile. In : Araújo e Corte Real, B. de ; Cabasset, C. ; Durand F. (eds.). *Timor-Leste contemporain. L'émergence d'une nation*. Paris-Bangkok : Les Indes Savantes-IRASEC.
- SILVA, K. da, [2017]. Women, gender and power among indigenous peoples of Portuguese Timor. In : *Anuário Antropológico*. V.42, n.2. Brasília : UnB.
- THERIK, T., [2004]. *Wehali, the Female Land. Traditions of a Timorese Ritual Centre*. Canberra : Pandanus Books.
- THOMAZ, L. F., [1977]. *Notas sobre a vida marítima em Timor*. Lisboa : Centro de Estudos de Marinha.
- TRAUBE, E. G., [1986]. *Cosmology and Social Life, Ritual Exchange Among the Mambai of East Timor*. Chicago & London : The University of Chicago Press.